

Important

FUNE-IT à Vesoul le mercredi 13 février

Sommaire

Plan de formations de janvier 2019 : rappel **Infos**

Invitation au FUNE IT (courrier de M. le Recteur) **Infos**

FUNE-IT (flyer) **Infos**

Intervenant extérieur natation **Infos**

Exercice PPMS attentat intrusion **Infos**

Synthèse des évaluations nationales de début CP et CE1 **Pédagogie**

Evaluations : point d'étape CP **Pédagogie**

Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS
par voie de liste d'aptitude **Administratif**

Procédure 1ère demande de PPS : rappel **Administratif**

Participation au travail de mémoire de la résistance **Evènement**

Plan de formations janvier 2019

Les listes des enseignants inscrits sur les dispositifs de janvier 2019 sont jointes à cette note.

1. Animations pédagogiques

3 h en présentiel le **23 janvier 2019**

Lieu : **Ecole L. Pergaud d'Arc les Gray de 9h à 12h.**

* Graphisme et écriture au cycle 1 (dp01-02)

Intervenants : Marie-Pierre Amiot – Marie-Hélène D'Antona, CPD Arts visuels

Pour les enseignants qui ne se sont pas inscrits au Fune-it, cette animation sera articulée avec un travail de 6h en équipes (école ou réseau d'écoles) autour de la thématique proposée (projets, programmation de cycle...).

Ce travail fera l'objet d'un compte-rendu à envoyer à l'inspection.

*Nombre et calcul au cycle 3 (dp01-03)

2. Magistère

Le dispositif **dm01-02 Enseigner la syntaxe à l'école maternelle** est ouvert depuis le **16 janvier 2019.**

Listes des enseignants inscrits

- Graphisme et écriture au cycle 1
- Nombre et calcul cycle 3
- Magistère Syntaxe en maternelle



Intervenant extérieur natation



Les intervenants extérieurs natation sont en général des parents bénévoles qui accompagnent les classes, permettant ainsi de respecter la législation nationale en vigueur.

Pour les classes qui seront accompagnées d'un intervenant **à agréer**, **merci de joindre le planning des intervenants extérieurs** avec le projet natation.

Pour agréer de nouveaux intervenants extérieurs, **une seconde formation, destinée plus particulièrement aux classes maternelles**, aura lieu le **vendredi 29 mars au bassin de**

Gray de 13 heures 30 à 16 heures. Les parents des classes élémentaires sont également les bienvenus.

Voici le programme de la matinée :

de 13 h 30 à 14 h 45, formation pratique dans le bassin de Gray avec test d'aisance aquatique, mise en situation et observation d'une classe (se munir d'un maillot et d'un bonnet de bain).

Rendez-vous devant la piscine

de 14 h 45 à 16 h, formation théorique à l'école Moïse Lévy de Gray

Suite à cette formation, les intervenants extérieurs pourront prendre un groupe à la piscine sous leur responsabilité. Il n'y a plus de visite de validation de l'agrément, mais une rencontre pourra tout de même être organisée avec les intervenants extérieurs en situation.

Il n'est plus nécessaire de demander un extrait de casier judiciaire vierge. Par contre, merci de **remplir la demande d'agrément grâce au lien suivant** : <http://circo70.ac-besancon.fr/reglementation-eps-agrements-intervenants-exterieurs/>

Merci de contacter Vincent vincent.mattler@ac-besancon.fr si vous souhaitez agréer des accompagnateurs.



Exercice PPMS attentat intrusion

La circonscription vous proposera un exercice PPMS attentat intrusion le 12 mars 2019. Vous aurez plus d'informations dans le prochain Gray de l'info.



Evaluations repères : point d'étape CP

Vous avez reçu ou vous allez recevoir les évaluations de mi-CP (deux livrets par élève et un guide pour l'enseignant).

Les passations se dérouleront entre le lundi 21 janvier et le vendredi 1er février.

A partir du 21 janvier, vous aurez la possibilité de saisir les résultats de vos élèves.

Vous trouverez ci-dessous une présentation qui donne quelques précisions sur ce point d'étape dans la scolarité des élèves de CP.

- Présentation



Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS par voie de liste d'aptitude

Nous attirons votre attention sur la note de service n° 2018-152, parue au BO du 24 décembre 2018, relative à l'accès au corps des professeurs certifiés et des professeurs d'EPS par voie de liste d'aptitude.

Lien : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137569

Y sont précisées les conditions requises, notamment d'âge, de titres, de diplômes et d'ancienneté de services.

Les personnels du 1er degré feront acte de candidature à l'aide du formulaire ci-joint, qui devra être adressé au plus tard le **27 janvier 2019** à l'IEN, pour un retour à la DRH le **vendredi 1er février 2019**, dernier délai.

IMPORTANT : les enseignants qui choisissent de postuler à la fois à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs certifiés ou d'EPS et au détachement de fonctionnaires de catégorie A dans le corps des personnels enseignants du second degré, devront l'indiquer dans le dossier de candidature à la liste d'aptitude.

- [Fiche de candidature](#)



Procédure 1ère demande de PPS

- Courrier d'accompagnement
- Procédure de demande de PPS



Participation au travail de mémoire de la résistance

- Courrier
- Intention de participation

